

Le constat amiable

Formation
adaptée



Former des ouvriers conducteurs d'un véhicule utilitaire léger, pour adopter les bons réflexes en cas de situation d'accident de la route.

PUBLIC & PRÉREQUIS

- ✓ Ouvriers en ESAT ou EA
- ✓ Titulaires du permis B

PROFIL DES INTERVENANTS

- ✓ Intervenant éducatif

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- ✓ Documents authentiques
- ✓ QCM, croquis de situation d'accident et formulaires vierges à remplir
- ✓ Documentation de la sécurité routière
- ✓ Travaux intersessions à réaliser avec un référent ESAT
- ✓ Remise d'un support pédagogique et questionnaire d'évaluation des acquis en fin de session

MODALITÉS DE VALIDATION

- ✓ Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation
- ✓ Un bilan pédagogique global et individuel sera remis à l'établissement

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Remplir un constat amiable
- ✓ Rédiger un compte rendu d'accident
- ✓ Identifier ce qu'il faut faire en cas d'accident
- ✓ Se sensibiliser aux principales infractions

PROGRAMME DE FORMATION

Ce qu'il faut savoir avant de remplir un constat amiable :

- ✓ PAS (Protéger - Alerter - Secourir)
- ✓ Les documents indispensables pour remplir le constat amiable
- ✓ La compréhension du formulaire
- ✓ La rédaction d'une déclaration d'accident
- ✓ Les règles de base d'une conduite en toute sécurité
- ✓ Notions de responsabilité, d'infraction et de sanction

Coût	Dates - Durée	Participants	Lieu	Contact
850 € par jour	3 jours non consécutifs	10 personnes	Intra établissement ou Pessac Magellan	bmformation@adapei33.com Tél. 05 56 02 31 73 Thierry Dumora - 06 12 23 47 82 9 rue Claude Chappe - 33600 Pessac